



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

06 JUILLET 2021

OBJET : Convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain ».

L'an deux mil vingt et un,
le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 20h30), Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Monsieur COSSON (après le point n°1), Madame CROS, Monsieur DERUET, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN.

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Madame CORFMAT (après 20h30), absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.
Madame RINGEVAL, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame LACROIX.
Monsieur VERCOUTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame FERRER, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LTEIF.

Monsieur Sylvain NÉRIN est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Le programme Petites villes de demain est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Ce programme bénéficie de la mobilisation de différents ministères, et de l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association des petites villes de France. Les partenaires financiers s'investissent résolument : la Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, et l'Ademe.

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux et locaux, et s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple, avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises externes. Il est d'ailleurs précisé que ce poste sera créé au sein de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois, il sera financé par les subventions attendues, le solde le sera par les deux communes.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser le partage d'expériences entre pairs.

Dans l'Oise 14 communes sont concernées, certaines sont jumelées entre elles, en l'espèce c'est le cas des villes de Clermont et de Mouy.

Pour les communes lauréates du dispositif et l'intercommunalité, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion pour les communes jumelées de Clermont et Mouy dont le projet est annexé : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser. Elle vise également à décrire les modalités d'organisation afin d'élaborer une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Délibère

Article 1 : Autorise le Maire à engager la Ville de Mouy dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion des communes jumelées de Clermont et Mouy.

Article 3 : Autorise le Maire à mettre en œuvre le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Clermont, Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy pour exécution, à Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale pour notification, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 30/06/2021

Date de l'affichage : 07/07/2021

N° : 41/21

Nombre de votants : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 3

Adopté à la majorité

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE

